



14^{ème} **GRAND PRIX** **Mérignies Golf Country Club** Vendredi 31 Mai, Samedi 1er et Dimanche 2 juin 2024

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (16/01/2024)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vademecum 2024 de la FFGolf « Cahier des Charges des Grands Prix »).

Art 1- Formule de jeu

54 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. A l'issue des 2 tours qualificatifs, le cut sera fixé par le comité de l'épreuve et devrait retenir 50% des participant(e)s. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, tous les joueurs ou joueuses ex-aequo seront retenus.

Epreuve ouverte aux amateurs français licenciés à la FFGolf s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée (art 3).

Art 2- Certificat Médical

Etre titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf

L'épreuve est non-fumeur.

Art 3- Séries, marques de départ et nombre de joueurs

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Rupilly.

Une série Dames (33 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 14,4. Départ des marques bleues.

Une série Messieurs : index inférieur ou égal à 11.4. Départ des marques blanches.

La demande d'une wild card peut être faite au club. Toutefois, la validation des wild cards (7 maximum pour le Grand prix de Mérignies Golf) est du ressort de la ligue.

Dans tous les cas, les wild cards ne concernent que les jeunes de moins de 18 ans.

Champ total de joueurs : 120 joueurs maxi, toutes séries comprises.

Art 4- Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 1er février 2024 jusqu'au 18 mai 2023 à 18H00.

Inscription sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

Règlement des droits d'engagement uniquement par virement bancaire, directement en ligne.

En cas de liste d'attente, la priorité d'inscription sera donnée par ordre du mérite puis par ordre d'index à la date de clôture d'inscription puis par ordre chronologique d'inscription (paiement réceptionné). Pour toutes les conditions de sélection du champ, se référer au Vadémécum 2024.

De facto chaque inscrit donne son accord pour toutes photos et vidéos susceptibles d'être diffusées sur les réseaux sociaux et/ou sur internet.

Art 5- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 110 €

Joueur de moins de 25 ans: 65 €

Joueurs de moins de 18 ans : 50€

Joueur abonné : 35 €.

Parcours de reconnaissance le jeudi 30 Mai 2024 (uniquement sur réservation à l'accueil)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 6- Tirage des départs

1er jour : la liste d'entrée sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Dans l'ordre joueront le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

2ème jour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.

3ème jour : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Les départs seront disponibles au plus tard le jeudi 30 Mai 2024 à 12h00

Art 7- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf ainsi que de deux représentants du corps arbitral.

Art 8- Prix

1^{er} PRIX BRUT Hommes

1^{er} PRIX BRUT Dames

1^{er} PRIX BRUT U14 Garçon

1^{er} PRIX BRUT U14 Fille

Art 9- : Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (En boucle : trous n°9 Val de Marque, puis 10 et 18 Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10- : Remise des prix

Dimanche 2 juin 2024 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.